



COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20240620044 • **Modification des tarifs des columbariums des Cimetières.**

Le jeudi 20 juin 2024, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le vendredi 14 juin, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal.

13 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Jean CLÉMENT (arrivé à 18h38), Cécile DRAPIER, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

4 absents : Christian BERNARD ayant donné procuration à Florence GONTRAN, Amandine DUCHATEAU ayant donné procuration à Christine MILÉSI, Robert JASSEREAU ayant donné procuration à Armel BRIAND, Stéphanie PACHIS, excusée.

Le Conseil Municipal désigne Madame Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Rappelle que le pouvoir de gestion des cimetières appartient au Conseil Municipal en ce qui concerne la création, l'aménagement, l'entretien, l'extension ou encore la translation du cimetière ; délivrance et reprise des concessions (reprise pour non-renouvellement ou état d'abandon), ainsi que la fixation des conditions de délivrance et les tarifs.

Rappelle que par délibération n° 20230127009 en date du 27 janvier 2023, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des cimetières, en vigueur.

Rappelle que l'article L2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) oblige les communes de plus de 2000 habitants de disposer d'un site cinéraire ;

Rappelle que l'article L2223-2 du CGCT précise que le site cinéraire comprend un espace aménagé pour la dispersion des cendres (jardin du souvenir) ainsi qu'un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes ;

Informe de l'augmentation ces dernières années du nombre de crémations avec pour conséquence des demandes de plus en plus nombreuses de dépôt d'urnes funéraires au sein du cimetière ;

Expose la nécessité de procéder au sein du Cimetière Nouveau à la création d'un columbarium supplémentaire afin de permettre à la Commune de répondre à ses obligations, l'ensemble des cases ayant été concédé à l'exception d'une seule ;

Présente le devis réalisé par l'entreprise SAS VILA FUNÉRAIRES & MARBRERIE d'un montant de 10.080,00 euros pour la construction d'un columbarium de 12 cases en granit rose Porino en date du 26 février 2024 ;

Expose l'augmentation considérable du prix de construction d'un columbarium (prix multiplié par 2 depuis la dernière réalisation) ;

Précise que le délai de réalisation du columbarium ne pourra être inférieur à 8 mois à compter du devis ;

Propose en tenant compte de l'ensemble de ces éléments,

- D'une part, la conservation par la mairie de la case n° 40 du columbarium n° 5, situé au Cimetière Nouveau laquelle pourra recevoir en dépôt les urnes en attente de leur destination définitive ainsi que la fixation de la redevance pour l'occupation temporaire de cette même case ;
- D'autre part, la revalorisation des tarifs sur les columbariums arrêtés par la commune lors de sa délibération n° 20230127009 du 27 janvier 2023 afin de tenir compte de la hausse du prix de construction des monuments funéraires.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le 28/06/2024

ID : 066-216602300-20240620-20240620044-DE



Présente le projet de modification des tarifs des columbariums des cimetières, transmis à chaque membre du Conseil Municipal ; Étant précisé que chaque case peut recevoir jusqu'à 3 urnes selon la taille de celle-ci :

	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Pour une durée de 50 ans	508 euros soit - Terrain : 96 euros (64 euros Commune et 32 euros CCAS) - Casier : 412 euros	936 euros soit : - Terrain : 96 euros (64 euros commune et 32 euros CCAS) - Casier : 840 euros (montant de la facture soit 10080 euros / 12 (nombre de cases)
Pour une durée de 30 ans	305 euros soit - Terrain 58 euros (39 euros commune et 19 euros CCAS) - Casier 247 euros	562 euros soit : - Terrain : 58 euros (39 euros commune et 19 euros CCAS) - Casier : 504 euros (840 euros / 50 ans X 30 ans
Case dépositaire du columbarium	néant	Tout dépôt n'excédant pas 72 heures est gratuit , au-delà de ce délai le tarif mensuel est de 25 euros . Tout mois commencé est dû en totalité

Informe que ces tarifs bien que réévalués restent inférieurs à ceux arrêtés pour les enfes, à savoir :

- 50 ans : 1100 euros (920 euros le casier et 180 euros le terrain)
- 30 ans : 660 euros (552 euros le casier et 108 euros le terrain)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 16 voix pour, **Approuve** le projet de modifications des tarifs des columbariums des cimetières de Vinça, conformément au tableau ci-dessus présenté.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le 28/06/2024

ID : 066-216602300-20240620-20240620044-DE

